

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 16 août 2022

France Relance : trois nouvelles opérations d'aménagement cyclable cofinancées par l'État en Isère

Dans le cadre du plan France Relance, l'État déploie en 2022 une nouvelle enveloppe de 1,4 million d'euros en Isère, afin de financer des aménagements cyclables, en complément des crédits de plusieurs millions d'euros déjà mis en place via le Fonds Mobilités Actives et la dotation de soutien à l'investissement local. Cette aide de l'État vise à soutenir les territoires pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables de qualité, permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

En 2019, en Isère, le vélo ne représentait que 4 % des trajets entre domicile et travail. Le Plan vélo, présenté en septembre 2018, a pour objectif national d'atteindre une moyenne de 9 % dès 2024. Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité.

Par ailleurs, une aide financière de l'État sous conditions de ressources est disponible jusqu'à 200 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et jusqu'à 1000 euros pour un vélo cargo. De plus, une prime à la conversion jusqu'à 1500 euros est versée en cas de mise au rebut d'un véhicule thermique ancien, avec une surprime pour les zones à faible émission.

Les trois projets lauréats en Isère

- La création d'un aménagement cyclable entre le centre-ville de Vienne et le quartier de Malissol, avec Vienne Condrieu Agglomération (subvention de 675 000 euros de France Relance).
- L'aménagement d'une liaison de modes doux et piste cyclable entre le village de Saint-Vérand et Saint-Marcellin, avec la Ville de Saint-Marcellin (subvention de 633 860 euros de France Relance).

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

- L'aménagement de pistes cyclables et de cheminements piétons pour la longée RD1075, avec la Communauté d'agglomération du Pays voironnais (subvention de 131 791 euros de France Relance).

Ces trois lauréats de France Relance s'ajoutent aux dix projets accompagnés par l'État lors des quatre précédentes éditions de l'appel à projets « Aménagements cyclables » entre 2018 et 2022 :

- trois projets avec Grenoble Alpes Métropole (continuité cyclable entre Comboire et Claix, piste entre Meylan, la Tronche et Grenoble, sécurisation des pistes sur le Pont du Vercors) ;
- trois projets avec la Communauté de communes du Grésivaudan (traversées de l'échangeur de Crolles, de l'échangeur de la Bâtie et de rives à la Terrasse) ;
- un projet avec le Département de l'Isère (création d'une passerelle cyclable de franchissement de l'A48 et d'un passage inférieur sous la RD120 à Saint-Jean-de-Moirans) ;
- un projet avec la CC de Bièvre Est (création d'un itinéraire cyclable reliant Apprieu à Bévenais) ;
- un projet avec la Communauté de communes de l'Oisans (création de deux passerelles et d'une voie cyclable entre les voies vertes du Bourg-d'Oisans et d'Allemond) ;
- un projet avec la Ville de Saint-Martin-d'Uriage (itinéraire de vélo à assistance électrique entre Uriage et le Bourg).

L'Isère comptait ainsi 1045 kilomètres d'itinéraires cyclables en 2020.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr